



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 13 mars 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 59, avenue Saint-Pierre.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'installation d'un enclos à déchets à 3,20 mètres de la ligne de terrain arrière au lieu des six mètres, et ce, bien que le règlement stipule que le bac à déchets est interdit dans les marges prescrites.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 23 février 2017.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of March 13, 2017, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 59, avenue Saint-Pierre.

This exemption would:

- Allow the installation of an enclosed space for waste materials 3.20 metres from the rear property line instead of six metres, despite the fact that the by-law stipulates that a waste bin must not be placed within the prescribed setbacks.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this February 23, 2017.